Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_60-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de convocation : 06 novembre 2026
Date d'affichage : 06 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Alban BERTHELOT, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN, Mme Chris HOZE.

Était absente excusée : Mme Florence GUERIN

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
Chris HOZE est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026 - 60
Objet : CIMETIERE – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Exposé :

Vu la délibération n° 2026-43 en date du 15 septembre 2026 ou le Conseil Municipal a validé la reprise administrative de 13 concessions funéraires constatées en état d'abandon manifeste après l'achèvement de la procédure légale.

Vu l'arrêté n° 2026-25 en date du 25 septembre 2026 prononçant la reprise de ces 13 sépultures abandonnées,

Vu l'arrêté n° 2024-27 du 10 octobre 2024 rectifié par arrêté n° 2026-29 du 07 octobre 2026 de reprise des concessions parvenues à échéance et non renouvelées, au nombre de 6

Vu le transfert d'urne vers une cavurne à réaliser,

Une vingtaine de tombes feront l'objet de travaux.

Pour réaliser les opérations matérielles de reprise (démolition des monuments délabrés, exhumations des restes mortels, réductions de corps et transfert vers l'ossuaire municipal), il est nécessaire de confier ces travaux hautement techniques à un opérateur funéraire ou à une entreprise spécialisée habilitée.

À cet effet, cinq entreprises ont été consultées conformément aux dispositions du Code de la commande publique. À la date limite de remise des offres, soit le 15 novembre 2026, 2 entreprises ont déposé un dossier.

Après analyse des candidatures et des offres (Prix des prestations, Valeur technique et protocole sanitaire), les propositions s'établissent comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20261117-2026_60-DE

- **Entreprise Chapelet funéraire** – Montauban de Bretagne
  Exhumation, dépose, enlèvement, élimination des déchets, remblais ..... 8 645.00 € TTC
  Sacs à ossement 42 € TTC l'unité ou
  Reliquaire rigide 58 € TTC l'unité x 19 ..... 1 102.00 € TTC
  Géotextile 50 € TTC l'unité x 14 ..... 700.00 € TTC
  Soit un total estimé à ..... 10 447.00 € TTC

- **Entreprise Roz & Linon Marbrerie** – Romillé
  Exhumation, dépose, enlèvement, élimination des déchets, remblais,
  Reliquaires et géotextile compris ..... 10 050.00 € TTC
  Soit un total estimé à ..... 10 050.00 € TTC

Au vu de l'analyse, l'offre de l'entreprise Roz & Linon Marbrerie apparaît comme la mieux disante, économiquement et techniquement.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-17 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide le choix de l'entreprise Roz & Linon Marbrerie pour l'exécution du marché de travaux techniques de reprise de concessions au 1er trimestre 2027 pour un montant de 10 050 € TTC (8 375.00 € HT),
- autorise Madame le Maire à signer le marché public correspondant ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.
- DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2027 chapitre 21 article 2188 autres immobilisations corporelles.
- Autorise Madame le Maire à faire toutes les demandes de subventions auprès des institutions ainsi qu'une demande de fonds de concours auprès de Montfort Communauté.

La Secrétaire de séance,
Chris HOZE

Le Maire,
Fabienne BONDON

MAIRIE DE LA NOUAYE
ILLE-ET-VILAINE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire